



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 34580

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire sur le régime de retraite du personnel pénitentiaire. En effet, leur activité professionnelle s'exerce dans des conditions de travail souvent difficiles et la particularité de leurs missions devrait leur permettre d'intégrer la catégorie des métiers « à caractères pénibles ». C'est un métier à risque qu'il ne faut pas négliger, qu'ils ont certes choisi mais qui attire de moins en moins de jeunes, malgré les dernières mesures proposées. C'est pourquoi il souhaite savoir si cette classification pour les métiers de l'administration pénitentiaire est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34580

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1534

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)